

## I – PRESENTATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DU PERICENTRE

L'accueil périscolaire et péricentre est organisé pour les trois établissements scolaires primaires et maternelles et pour les centres de loisirs (mercredis et petites vacances) et centres aérés (grandes vacances) de la façon suivante :

- **Périscolaire VICTOR HUGO** : pour les enfants de l'école primaire et maternelle privée Saint Pierre. L'accueil est prévu dans les locaux de la rue du Petit Bourg. La responsable est Catherine FROUIN. Les animateurs sont au nombre de 4 : Lydia TROTTIER, Angélique BLONDEAU, Claudine ROBICHON et Caroline MACE. Le nombre d'enfants accueillis varie entre 45 et 68.

- **Périscolaire de la SOURCE** : pour les enfants de l'école primaire et maternelle publique Georges Brassens. L'accueil est prévu dans les locaux 10 bis rue de la Source. La responsable est Francia GALLOTTE. Les animateurs sont au nombre de 3 : Isabelle GUICHARD, Karine FRENOT et Angélique LAMBERT. Le nombre d'enfants accueillis varie entre 40 et 60.

- **Périscolaire de la MAISON DES GENERATIONS** : pour les enfants de l'école primaire et maternelle privée Notre Dame. L'accueil est prévu dans les locaux de la Maison des générations. La responsable est Elisabeth GUYONNEAU. Les animateurs sont au nombre de 3 : Christiane BRETTE ? Evelyne VIAU ET Edith CHIRON. Le nombre d'enfants accueillis varie entre 30 et 45.

- **Péricentre de la MAISON DES GENERATIONS** pour les enfants fréquentant le centre de loisirs ou le centre aéré. L'accueil est prévu dans les locaux de la Maison des générations. Les animateurs sont au nombre de 3 : Christiane BRETTE, Evelyne VIAU et Francia GALLOTTE. Le nombre d'enfants accueillis varie entre 30 et 45.

Répondant à l'objectif d'un accueil identique sur tout le territoire de la ville, les horaires sont les mêmes dans les quatre structures :

- MATIN : de 7h à 9h avec possibilité de petit déjeuner pour les enfants accueillis avant et autour de 8h,
- SOIR : de 16h45 ( 17h pour le peri-clsh) à 19h avec goûter pour tous les enfants.

## II – LES PRINCIPES DIRECTEURS

Chaque accueil périscolaire établit son projet pédagogique validé par le directeur général et la municipalité en accord avec les principes directeurs suivants :

- **Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la différence** :

Cet objectif qui paraît très large et ambitieux peut être décliné en deux axes : amener l'enfant à trouver sa place dans une vie de groupe dans le respect des autres enfants, des adultes et du matériel mis à disposition et lui permettre d'aller à la rencontre de personnes extérieures à son cercle de connaissance habituel,

- **Accompagner les enfants dans la découverte de son rythme et l'acquisition d'une autonomie** :

Les activités de la périscolaire sont surveillées voir encadrées mais libres. L'enfant peut choisir de jouer seul, librement avec un groupe, ou participer à une activité de jeux ou manuelle. Il convient alors de permettre à l'enfant de découvrir progressivement ce qui lui correspond dans le temps et l'espace.

- **Améliorer de façon continue la prestation, par l'évaluation, la concertation, la formation et la fidélisation du personnel**

Il s'agit, par la mise en place de concertation en équipe au sein des périscolaire et au niveau de la collectivité, d'enrichir mutuellement les projets. Le plan de formation doit également s'adapter au développement de nouvelles activités ou à un regard différent vis-à-vis des enfants accueillis.

### III – LES MOYENS

- **Des personnels formés, accompagnés et porteurs de projets :**

le plan de formation 2009-2012 prend en compte la spécificité du métier d'animateur en périscolaire. Les animateurs peuvent librement concevoir et proposer leurs animations.

- **Du matériel en état :**

Chaque périscolaire dispose d'un budget annuel d'acquisition de matériels pédagogiques qu'elle utilise librement dans la limite des crédits disponibles en fonction du projet pédagogique retenu.

- **Des locaux adaptés :**

Les locaux d'accueil des services périscolaires sont indépendants d'autres structures (à l'exception de l'accueil péricentre qui partagent les mêmes locaux et sur les mêmes périodes avec le centre de loisirs), ce qui permet une organisation propre à cet accueil en terme d'aménagement de l'espace et de l'appropriation des lieux.

L'organisation des locaux tend à prendre en considération les différences de rythmes et de besoins des enfants en identifiant des espaces particuliers.